

« Recommandations sédiments »

Recommandations relatives aux travaux et opérations impliquant des sédiments aquatiques potentiellement contaminés

Comité d'Information
et de Suivi
8 février 2013



Recommandations sédiments

PCB : La contamination des poissons est directement liée à celle des sédiments.

ENJEU POUR LES TRAVAUX - Ne pas favoriser :

- **la dissémination de sédiments contaminés sur des fonds qui ne le seraient pas ou moins.**
 - **leur remise en mouvement, sachant que in fine ces contaminants se retrouvent en mer.**
- ***Etablir des recommandations de bonnes pratiques de travaux.***
- ***Basés sur des seuils pour les sédiments qui correspondent au seuil de contamination sanitaire des poissons.***

Recommandations sédiments

Recommandations Version 1 – juin 2008

- ❑ Pour les dragages sur grands axes fluviaux
- ❑ 2 seuils : 10 et 60 $\mu\text{g}/\text{Kg}$ de PCB_i** dans sédiments
 - < 10 : pas de problème au sens PCB
 - >10 et <60 : précautions, ne pas aggraver
 - >60 : ne pas remettre les sédiments à l'eau

Intégrées dans :

- ❑ Plans de gestion pluriannuels de dragage de VNF et CNR sur Saône et Rhône (>900 km)

- ❑ ** PCB_i = somme des 7 PCB indicateurs

Recommandations sédiments

Recommandations Version 1 – juin 2008

- **Utilisées pour d'autres milieux et contextes**
(atterrissements, travaux en rivière et lac, chasses, ...)

- **Apparition de contraintes, voire blocages :**
 - **Sur sédiments immobilisés, anciens, contaminés**

 - **Pour des opérations à fort enjeu environnemental et réduction risque d'inondation** (réhabilitation des marges alluviales du Rhône)

→ Besoin d'une V2

Recommandations sédiments

Recommandations Version 2 – 2013

Répondre à l'attente :

- Tous milieux aquatiques sauf marin
- Toutes opérations : dragages, travaux divers, chasses, ...

Gérer les blocages - quand c'est justifié :

- Aller au-delà des règles uniquement basées sur la concentration en contaminants

Conservation des seuils Confortés par les études scientifiques

2 seuils : 10 et 60 μ g/Kg de PCB_i dans sédiments

- < 10 : pas de problème au sens PCB**
- >10 et <60 : précautions, ne pas aggraver**
- >60 : ne pas remettre les sédiments à l'eau**

Caractérisation préalable des sédiments

Pré-dossier sédimentaire soumis à l'avis de l'administration : plan d'échantillonnage, méthodes prélèvement, analyses, ...

Résultats d'analyses dans le dossier Loi sur l'eau

- Évaluation avant travaux :
- de la contamination moyenne des sédiments
 - des éventuels « points chauds »
 - de la quantité totale de contaminants.

Recommandations sédiments V2 - contenu

12 Fiches milieux / travaux

Guident les maîtres d'ouvrage et les services de l'Etat :

- **Processus de sédimentation → sédiments les plus anciens**
- **Zones les plus contaminés**
- **Echantillonnage**
- **Techniques de travaux adaptées**
- **Méthode de réduction des impacts**

Dragage chenal de navigation

Travaux en berge, décolmatage

Dragage, création de ports

Bras morts, lônes

Chasses

Curage canaux

...

Etablissement de critères avantages/désavantages pour éclairer la décision administrative

Dans les cas complexes

4 familles de critères :

- sédiments : libres/immobilisés, niveau de contamination
- travaux : maîtrise du chantier, gestion au sol possible
- environnementaux : intérêt environnemental des travaux, impacts, relativisation

RELATIVISATION - Cas d'opérations où :

- ❑ **dépassement du seuil de 60µg/Kg**
- ❑ **travaux conçus exclusivement ou essentiellement dans un but environnemental dont la sécurité des biens et des personnes**
- ❑ **extraction des sédiments impossible ou coût disproportionné**

La décision administrative s'appuiera sur :

- ❑ **La justification de l'opération (programme de mesures du SDAGE)**
- ❑ **liste critères avantages/désavantages**
- ❑ **l'évaluation du flux supplémentaire en kg/an vers la mer**

Relativisation est possible sur le Rhône

env. 100 Kg/an PCB_i vers mer, 200Kg si crues

Inconnu sur les autres cours d'eau

Difficulté d'évaluer l'admissibilité d'un flux supplémentaire

Besoin de recul → suivi des quantités de contaminants

Recommandations sédiments

Les gains environnementaux de la mise en œuvre des recommandations

- **Prise en compte systématique du risque PCB dans les travaux en milieux aquatiques**
- **Amélioration de la maîtrise du risque induit par les travaux**
- **In fine une quantité moindre de PCB transitant vers la Méditerranée**
- **Un seuil de vigilance abaissé ($60\mu\text{g}/\text{Kg}$) par rapport à la réglementation ($680\mu\text{g}/\text{Kg}$)
→ c.f. réflexions nationales sur le besoin d'évolution réglementaire.**